

La dimension urbaine des politiques de l'Union

Plus de 70 % des habitants de l'Union résident dans des villes, et un grand nombre des enjeux des politiques économiques et environnementales auxquels l'Europe est confrontée revêtent une dimension urbaine. Au sein de l'Union, une vision commune du développement urbain s'est progressivement dessinée au niveau intergouvernemental. Ces dernières années, de plus en plus de voix se sont élevées pour réclamer des mesures concrètes à l'échelle de l'Union ainsi que l'élaboration d'un programme urbain pour l'Union susceptible de conférer une plus grande cohérence aux politiques touchant les zones urbaines tout en permettant aux autorités et acteurs de la vie urbaine de contribuer davantage aux processus décisionnels.

Rappel

Étant donné que la politique urbaine ne dispose d'aucune base juridique dans les traités de l'Union européenne, les discussions concernant le programme urbain au niveau de l'Union ont pris la forme d'une coopération intergouvernementale, avec des réunions informelles des ministres concernés qui ont contribué à l'émergence d'une vision commune du développement urbain parmi les États membres. Au fil du temps, les pays sont parvenus à un consensus sur les objectifs et les valeurs propres aux zones urbaines à la faveur de documents tels que la [Charte de Leipzig](#), la [déclaration de Tolède](#) et l'[Agenda territorial de l'Union européenne](#) 2020, mais ces accords ne sont pas contraignants pour les États membres. Cette situation a incité un certain nombre d'États membres (ainsi que différentes parties prenantes) à réclamer des mesures plus concrètes, revendication à laquelle s'est ensuite rallié le reste des États membres à [Vilnius](#) en novembre 2013.

Communication de la Commission européenne

En juillet 2014, la Commission a adopté une [communication](#) sur la dimension urbaine des politiques européennes et a lancé une consultation publique sur la nécessité d'élaborer un programme urbain de l'Union, ses objectifs et ses éventuelles modalités de fonctionnement. D'après les [résultats](#) de cette consultation, un programme urbain pour l'Union devrait aider les villes à mettre en pratique les priorités européennes tout en encourageant l'Union à avancer dans l'accomplissement de ses objectifs politiques. Les personnes interrogées estiment qu'il n'est pas nécessaire d'élaborer de nouvelle législation, de prévoir de nouvelles sources de financement ou le transfert de nouvelles compétences vers l'échelon européen, mais qu'il faudrait plutôt améliorer la législation actuelle. La Commission propose que le programme urbain de l'Union soit axé sur les trois domaines prioritaires que représentent des villes **intelligentes, vertes et inclusives**, qu'il garantisse une application efficace des outils destinés à améliorer la réglementation, qu'il accroisse la coordination des politiques de l'Union touchant les villes et qu'il renforce l'intelligence urbaine ainsi que l'évaluation comparative et le suivi des performances urbaines.

Parlement européen

Le Parlement européen est appelé à voter sur un [rapport d'initiative](#) élaboré par la commission du développement régional (rapporteuse: Kerstin Westphal, S&D, Allemagne) en réponse à la communication de la Commission. Le rapport défend un engagement plus poussé au niveau local à tous les stades du cycle d'élaboration des politiques qui reposerait sur une nouvelle méthode de gouvernance à niveaux multiples. Il préconise un mécanisme d'alerte rapide afin de permettre aux autorités locales de vérifier la conformité avec les principes de subsidiarité et de proportionnalité, et soutient que le programme urbain de l'Union devrait se centrer sur un nombre restreint de défis, et notamment l'intégration sociale, les changements démographiques et la viabilité écologique. Le rapport recommande en outre des analyses d'impact territorial

afin d'assurer la faisabilité des initiatives stratégiques européennes pertinentes au niveau local et la nomination d'un coordinateur de l'Union européenne pour la politique urbaine qui serait chargé de veiller à la coordination des politiques revêtant une dimension urbaine et à la mise en place d'un "guichet unique" consacré aux politiques urbaines. Il insiste par ailleurs sur la nécessité de disposer de données urbaines détaillées et plaide pour l'intégration du programme urbain dans le programme de travail annuel de la Commission.

Perspectives futures

Il subsiste des disparités marquées entre États membres pour ce qui est de leur conception du programme urbain de l'Union. Toutefois, la [Présidence](#) luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne entend donner une impulsion aux discussions en prévoyant une réunion ministérielle informelle sur la question en novembre 2015; un autre objectif est de préparer une déclaration politique sur un programme urbain de l'Union, qui devrait voir le jour au cours de la présidence suivante, celle des Pays-Bas, en 2016.